

Master Enseignement Section 5

Master 60



Procédure d'inscription

La période pour les inscriptions en master commence le 4 mai 2026 et se termine le 1 septembre 2026.

- Les étudiants titulaires d'un diplôme du second cycle dans le domaine 25 "Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication" ont un accès inconditionnel au Master à l'Enseignement Section 5 organisé par la présente convention.
- Dans le respect de l'article 29 du décret RFIE fixant les conditions spécifiques d'accès, ont accès aux études en vue du grade de master en enseignement section 5, les étudiants qui sont titulaires d'un master qui correspond à la composante disciplinaire d'au moins une spécificité de la fonction de professeur au degré supérieur de l'enseignement secondaire ou qui correspond à un titre pour enseigner dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit tel que mentionné dans le décret ESAHR.
- Les candidats qui ont acquis une expérience personnelle ou professionnelle en rapport avec la composante disciplinaire, peuvent demander à la faire valoriser en vue d'accéder au Master à l'enseignement Section 5. Cette expérience personnelle ou professionnelle devra correspondre à au moins 5 ans d'activités dont maximum 2 années d'études supérieures réussies et 120 crédits.

La procédure d'inscription comporte les phases suivantes :

1. Examen du dossier de candidature
2. Entretiens individuels pour les candidats souhaitant faire valoriser leur expérience personnelle ou professionnelle

Dossier de candidature

La première phase consiste à soumettre son dossier de candidature par courriel à l'adresse admissions-masters@iad-arts.be pour le 01 septembre 2026.

Volet administratif

Voici les documents à fournir en format PDF sauf autre indication

1. une photo d'identité (JPG)
2. une copie de votre pièce d'identité recto / verso (ou JPG)
3. une copie de votre extrait d'acte de naissance ou sa version électronique
4. copie du diplôme de fin d'études secondaires
5. copie du diplôme donnant accès au master et les relevés de notes des différentes années d'étude relatifs à l'obtention du diplôme (un détail du cursus s'il s'agit d'une école étrangère est nécessaire pour valider la candidature)

Volet pédagogique

Uniquement pour les candidats souhaitant faire valoriser leur expérience personnelle ou professionnelle.

Les documents à fournir sont:

- Une lettre de motivation précisant votre souhait d'accéder au master, à l'intention de la commission et du secrétariat en y incluant la mention suivante : « Je souhaite m'inscrire en Master Enseignement Section 5 cette année académique 2026-2027 »
- Un CV complet (PDF)
- Des liens internet vers des travaux aboutis (URLs de travaux, portfolio, vidéos youtube ou vimeo, proposition théâtrale, ...) démontrant des capacités artistiques et/ou techniques suffisantes

A l'issue de l'entretien, vous recevrez la décision de votre admission à l'IAD via un courriel depuis admissions-masters@iad-arts.be au plus tard le 11 septembre 2026.

Si vous êtes admis à l'IAD, vous recevrez les informations de rentrée en même temps. La rentrée académique a lieu le 15 septembre 2025.

Contact et Renseignements

Si vous avez la moindre question concernant le dossier de candidature, envoyez un courriel à admissions-masters@iad-arts.be